



Procès-verbal de la séance ordinaire
du 8 juin 2020 à 19h00, salle de spectacle de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020.
3. Procès-verbal de la séance du 17 février 2020.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal sur la gestion de crise (Coronavirus) et demande de crédit urgent de Fr. 250'000.- relatif à diverses mesures en lien avec l'économie locale.
6. Demande de crédit de Fr. 80'000.- relative au remplacement partiel et à la modernisation de l'éclairage public à Saint-Aubin, Sauges et Montalchez.
7. Demande de crédit de Fr. 441'000.- relative à l'entretien de la station de pompage de Treytel à Bevaix.
8. Demande de crédit de Fr. 213'000.- relative au remplacement du revêtement des routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin-Sauges.
9. Demande de crédit de Fr. 110'000.- pour la réfection du toit du collège de Vaumarcus.
10. Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour la réfection de la toiture et le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à pellets pour le bâtiment Closel 10, à Bevaix.
11. Demande de crédit de Fr. 110'000.- pour le raccordement du CAD de Gorgier au réseau de chauffage à distance BéroCAD.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de modification de zone réservée.
13. Motion du groupe socialiste en faveur de projets nature au sein de La Grande Béroche.
14. Motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds communal de l'énergie.
15. Informations du Conseil communal.
16. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Tenot Nicati, présidente, ouvre la séance : « Monsieur le président du Conseil communal, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les représentants de la presse, je vous remercie toutes et tous d'être là ce soir. Merci aux circonstances qui font que l'on peut se rencontrer de visu après une période de semi-confinement totalement imprévue. C'est nettement plus sympathique et beaucoup plus simple que par visio-conférence. Et merci au

Conseil communal qui a pris tout de suite la situation en main pour trouver rapidement des solutions pour les habitantes et habitants de notre commune. »

Elle demande à chacun de bien vouloir parler lentement et assez fort, et que les interventions soient le plus courtes possible.

Les enveloppes concernant la séance du Conseil général du 22 juin sont à disposition à l'entrée pour chacun des conseillers généraux présents.

1. Appel nominal

L'appel fait ressortir la présence de 36 membres, la majorité est à 18.

Excusés : M. O. Brunner (PLR), M. N. Stucki (PLR), M. M. Rognon (Groupement de LGB), M. Y. Guyot (Groupement de LGB).

Absent : M. Y. Jeanmonod.

2. Procès-verbal du 27 janvier 2020

Mme S. Noirat fait remarquer qu'il manque le vote de 4 membres du bureau, lors du vote nominal sur la loi sur les contributions directes. Mme A. Cosandier complètera la liste et le procès-verbal du 27 janvier sera modifié en conséquence.

Tenant compte de cette correction, le législatif adopte le procès-verbal à l'unanimité.

3. Procès-verbal du 19 février 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance

Aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil général.

Avant de passer au point suivant, **Mme M. Tenot Nicati** demande, afin d'alléger la procédure et raccourcir la séance, si l'entrée en matière de l'un des points 5 à 14 est combattue. Aucun membre ne demande une non-entrée en matière.

Elle propose également de lire les arrêtés de façon simplifiée, à savoir uniquement les arrêtés sans les points qui les précèdent. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal sur la gestion de crise (Coronavirus) et demande de crédit urgent de Fr. 250'000.- relative à diverses mesures en lien avec l'économie locale

M. T. Pittet explique que le Conseil communal a été fortement sollicité et il remercie ses collègues et collaborateurs de l'administration communale, qui ont fait preuve d'organisation et de volonté pour assurer le service à la population.

Il précise que ce crédit de Fr. 250'000.- a déjà été engagé en partie, comme mentionné sur le site de La Grande Béroche et dans la presse.

Ce crédit a obtenu l'aval de la commission financière (contactée rapidement le dernier week-end de mars), comme il est prévu dans le règlement de commune dans de telles circonstances.

Ce montant de Fr. 250'000.- est réparti en 3 tranches :

- Fr. 150'000.- couvriront le montant correspondant à la suppression de la taxe déchets des entreprises (taxe de base).
- Fr. 56'000.- de perte sur les loyers non facturés dans le domaine de la restauration, notamment dans les bâtiments appartenant à la commune et qui font partie du patrimoine financier, sur lequel on a la possibilité d'agir.
- Un peu plus de Fr. 40'000.- correspondent principalement à des pertes liées à des locations de salles et des frais d'annulation non facturés, ce qui paraissait évident au vu des circonstances.

Le montant a été largement évalué, ce qui permettra de faire face à d'éventuelles surprises, le but étant de continuer à faire avancer la commune. Il ajoute que c'est au législatif de décider si cette somme est insuffisante pour relancer l'économie et soutenir un public-cible en particulier. Ces mesures ont été prises dans l'urgence mais avec réflexion, de façon à pouvoir pallier au plus important dans les délais les plus courts possible.

Ses explications ne soulèvent pas de question.

Mme N. Vauthier : « Le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité la demande de crédit relative aux mesures de crise COVID-19.

En effet, notre groupe remercie le Conseil communal et la chancellerie d'avoir pris des décisions rapides et adéquates en faveur des commerçants, entrepreneurs et sociétés locales de notre commune.

Nous relevons aussi à quel point la lettre aux citoyens de plus de 65 ans, les services d'aide mis en place et l'appel téléphonique aux plus âgés ont été appréciés.

Nous nous réjouissons également que, dans la foulée de l'impulsion donnée par les autorités, diverses initiatives de solidarité citoyenne aient vu le jour dans la région. Puisse cet élan intergénérationnel perdurer à l'avenir !

Le groupe Socialiste reste attentif aux difficultés rencontrées par les familles précarisées par la crise que nous vivons et souhaite vivement que leur situation soit reconnue, cas échéant. Nous sommes conscients qu'il est difficile d'agir directement sur ce plan-là, nous faisons confiance aux services sociaux compétents et nous approuvons que nos autorités communales n'aient pas fait le choix de « l'arrosage » financier. Je vous remercie. »

M. C. Guinchard, pour le groupe PLR, remercie le Conseil communal pour sa bonne gestion dans cette période difficile, d'avoir pris les bonnes décisions rapidement et de les avoir communiquées sans attendre. La population avait besoin d'être rassurée. Le PLR soutiendra cette demande de crédit mais a néanmoins une demande. Ce crédit pourra peut-être devoir être augmenté de manière à ce que les commerçants de la même branche soient traités de manière équitable. Il cite l'exemple de certains restaurants aidés par la commune, dont les restaurants voisins ne le sont pas, car ils sont issus du privé. Cela crée une distorsion au niveau du marché de la concurrence. Il demande au Conseil communal d'étudier cette situation et de revenir avec une proposition permettant de corriger ces inégalités.

Une grande majorité du groupe PLR acceptera néanmoins la demande de crédit telle que présentée.

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport présenté par le Conseil communal et tient tout d'abord à remercier les conseillers communaux ainsi que tout le personnel communal pour toutes les mesures mises en place pour servir les administrés, et ce durant toute cette période quelque peu particulière pour tous.

À la lecture de ce rapport, nous avons été surpris du manque de détails relatifs aux totaux des baisses de revenus de chaque rubrique citée à l'article 2 de l'arrêté, mais M. Pittet nous en a donné le détail ce soir. En outre, nous pensons que pour une question d'équité, le non-prélèvement de la taxe déchets entreprises doit également concerner la période allant du 16 mars au 31 mai et non se prolonger pour l'année civile entière.

Nous ne souhaitons pas une modification du montant total du crédit supplémentaire de Fr. 250'000.- mais proposons que le solde restant (après la facturation de la taxe déchets entreprises) soit reversé en plus de la subvention aux sociétés sportives et culturelles de la commune. Nous proposons donc l'amendement suivant :

Article 2 :

Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de Fr. 250'000.- au Conseil communal pour couvrir le montant total des baisses de revenus relatif aux mesures prises dans le cadre de la pandémie de coronavirus (COVID-19), à savoir :

- a) Abandon du prélèvement de la taxe déchets entreprises pour la période du 16 mars au 31 mai.**

Le reste de l'arrêté demeure inchangé. Merci de votre attention. »

M. J. Bergamin dit que le Groupement de LGB a lu attentivement le rapport de gestion de crise du COVID-19 et remercie le Conseil communal, les employés communaux ainsi que toutes les personnes qui se sont investies durant cette crise et qui ont permis le bon fonctionnement de la commune. Le Groupement acceptera l'arrêté à l'unanimité.

M. T. Pittet comprend la volonté de voir un traitement équitable entre les différents commerces. Il paraissait important qu'un soutien soit plus marqué sur l'économie. Cette crise a duré environ deux mois et demi mais va certainement impacter les exercices des entreprises durant toute la période 2020, et même peut-être au-delà pour certaines. Il lui paraît important de ne pas limiter cette taxe à ces deux mois et demi, compte tenu qu'il s'agit d'un mécanisme qui favorise l'entier de l'économie de La Grande Béroche. Il ne sait pas s'il a le droit de le faire, mais il suggère au législatif de ne pas accepter cet amendement.

M. J. Fehlbaum, au nom du groupe PLR, annonce que ses membres refuseront de manière unanime cet amendement.

Mme M. Tenot Nicati propose de voter l'amendement du groupe des Verts.

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe des Verts est refusé par 25 non contre 4 oui et 6 abstentions.**

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté concernant un crédit urgent de Fr. 250'000.- relatif à diverses mesures en lien avec l'économie locale.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 25 oui contre 10 non.**

6. Demande de crédit de Fr. 80'000.- relative au remplacement partiel et à la modernisation de l'éclairage public à Saint-Aubin, Sauges et Montalchez

M. A. Béguin explique que quelques années avant la fusion, le Groupe E avait proposé le remplacement global des lampes. Quatre des anciennes communes ont fait ce choix, et Saint-Aubin-Sauges et Montalchez l'ont fait par petites touches. Il s'agit maintenant de terminer le remplacement de 48 luminaires à vapeur de mercure, interdits depuis 2015. Il est prévu dans ce crédit la constitution d'un stock de remplacement, en cas de panne. L'intervention à Montalchez sera moins importante.

Mme C. Muster dit que la commission technique s'est penchée sur cette demande et remercie le Conseil communal pour son rapport. Le groupe a accepté le crédit tel que présenté. Elle rend l'exécutif attentif quant à la quantité présente et nécessaire d'un certain éclairage.

M. A. Peco : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport présenté par le Conseil communal. Nous le remercions pour la précision du rapport et le délai des travaux à entreprendre.

Une technologie moins énergivore et la possibilité d'extinction nocturne de l'éclairage public se raccorde parfaitement à la Grandeur Nature de notre commune. Reste que notre groupe est impatient de découvrir l'organisation des extinctions nocturnes à futur.

Afin de pouvoir terminer ce qui a été entrepris avant la fusion des communes, le groupe des Verts souhaite préavis favorablement cette demande de crédit. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié ce rapport et en remercie le responsable de dicastère. Dans la mesure où cet investissement correspond à une remise à niveau de l'équipement de ces trois villages par rapport à celui de tous les autres, il acceptera la demande de crédit.

Le PLR aurait apprécié que l'on puisse fournir des données sur le retour sur investissement. Et que pour cela on puisse au moins estimer les économies d'énergie générées. Par conséquent, nous demandons de pouvoir connaître l'évolution de celles-ci, entre la situation avant remplacement et celle après la fin des travaux. Merci de votre attention. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de LGB s'est penché sur le dossier relatif au remplacement des luminaires de Saint-Aubin, Sauges et Montalchez. Il constate que Fr. 13'500.- sont consacrés à la constitution d'un stock supplémentaire de luminaires et trouve cela inutile. En effet, ce stock sera rapidement obsolète au vu de l'évolution rapide des nouvelles technologies LED. C'est pourquoi nous vous proposons la variante suivante : accepter la demande de crédit de Fr. 80'000.- concernant la modernisation des installations sans création d'un stock de réserve qui serait, de notre point de vue, sans grande nécessité immédiate. Merci pour votre attention. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance avec intérêt du présent rapport et remercie le Conseil communal pour la clarté de l'exposé. Notre groupe acceptera la demande de crédit afin de poursuivre une uniformisation des infrastructures communales permettant de réelles économies d'énergie. Aussi, à la lecture du rapport, le groupe Socialiste a constaté avec satisfaction que le Conseil communal a enfin trouvé le bouton d'extinction des lampadaires et se réjouit dès lors que celui-ci le presse pour répondre à l'exemplarité écologique et sanitaire que l'on se doit d'attendre de notre commune. Merci de votre attention. »

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté relatif au remplacement partiel et à la modernisation de l'éclairage public à Saint-Aubin, Sauges et Montalchez.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité (35 voix).**

7. Demande de crédit de Fr. 441'000.- relative à l'entretien de la station de pompage de Treytel, à Bevaix

M. A. Béguin explique que cette station de pompage date des années 70. Une intervention a été faite sur le puits en 2007, car il y avait des exfiltrations d'eau qui ressortaient par les planchers. Des fuites et des courants vagabonds ont été détectés. La demande de crédit est assortie d'un rapport très détaillé. Cette demande de crédit est séparée en trois points :

1. Les installations techniques à remettre en ordre en urgence.
2. Les installations de génie civil (refaire l'agencement du local).
3. Analyse du puits, qui est la partie qui pose le plus de problèmes. Les courants vagabonds rongent les conduites. L'analyse démontrera si le chemisage est trop endommagé, dans ce cas il faudra envisager son remplacement ou un rechemisage à l'intérieur. Ce seraient alors des coûts importants qui nécessiteraient une nouvelle demande de crédit, spécifique pour le puits.

Les stations de pompage de Bevaix et Saint-Aubin sont interconnectées par les tunnels. Il est important d'avoir deux stations de pompage, car celle de Saint-Aubin alimente Vaumarcus et Vernéaz, mais à futur il est probable qu'il faudra alimenter Fresens et Montalchez. On ne pourra pas se passer de la station de Bevaix, car celle de Saint-Aubin fonctionne au maximum et en cas de panne il n'y aurait plus rien.

La commune de Gorgier possède ses propres sources, mais le débit n'est pas suffisant pour alimenter Bevaix ou Saint-Aubin.

Il donne toutes les explications nécessaires au moyen du rétroprojecteur et est à disposition pour toute question.

Mme C. Muster, au nom de la commission technique, remercie le Conseil communal pour son dossier complet et annonce qu'elle acceptera cette demande de crédit.

M. F. Nussbaum, au nom du Groupement de LGB, dit que c'est une aubaine d'obtenir de l'eau de très haute qualité et une responsabilité majeure de maintenir un tel niveau. L'expérience démontre que les interventions dans les organes de pompage et de tuyauterie génèrent des investissements importants. Concernant le bâtiment, le Groupement a déduit que la photo embellit l'ouvrage, qui leur paraît en bon état. En conclusion, le Groupement acceptera la demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport détaillé.

M. P. Pringalle, pour le groupe des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, étant nouveau parmi vous, je commencerai par me présenter brièvement. Je fais partie du groupe des Verts et je remplace M. Arvind Shah. Je suis marié, nous avons 2 enfants et habitons Gorgier depuis 10 ans. En 2000, nous sommes arrivés de France dans le canton de Neuchâtel, où sont nés nos enfants. Je suis ingénieur en mécanique, spécialisé dans le domaine des dispositifs médicaux implantables.

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport présenté par le Conseil communal et son annexe établie par eli10. Nous le remercions pour la précision du rapport, le détail des travaux à entreprendre, l'évaluation des risques attendants et les chiffres détaillés. Le groupe des Verts souhaite préavis favorablement cette demande de crédit. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum, pour le groupe PLR : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a étudié en détails le rapport et ses annexes. Bien que la somme soit importante, nous considérons que la sécurité de l'approvisionnement en eau de notre commune est une tâche prioritaire et faisons confiance au jugement de la commission technique pour ce qui est de la qualification des solutions techniques proposées.

Nous nous plaignons à relever ici le sens de l'anticipation des anciennes autorités de Bevaix et Saint-Aubin-Sauges, qui avaient bataillé à l'époque pour rendre fonctionnelle la liaison et la circulation d'eau entre leurs deux réseaux respectifs au travers de l'infrastructure autoroutière. Grâce à celle-ci, l'approvisionnement de Bevaix pourrait ainsi être assuré pendant la durée des travaux. Vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera la demande de crédit. Merci de votre attention. »

M. H. Assumani, pour le groupe Socialiste : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 2 juin, le groupe Socialiste a étudié la demande de crédit de Fr. 441'000.- relative à l'entretien de la station de pompage de Treytel. Notre groupe remercie le Conseil communal pour ce rapport et le complément d'informations de ce soir. L'eau est une denrée indispensable à de nombreux besoins. Une eau de bonne qualité dépend de la qualité des infrastructures et de leur maintenance.

L'installation de la station de pompage de Treytel date des années 70. Certains éléments de cette station présentent des signes d'usure, par exemple la corrosion des tuyaux. Des réparations ont été effectuées pour colmater les fuites, mais malgré ce dépannage la problématique persiste, selon une étude jointe dans le rapport du Conseil communal.

Vous l'avez compris, le groupe Socialiste soutiendra donc à l'unanimité la demande de crédit ainsi que son arrêté, car une mise en conformité de cette station de pompage est une urgence afin de pérenniser l'alimentation en eau et de garantir une eau de qualité à la population de notre commune. Merci de votre attention. »

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté relatif à l'entretien de la station de pompage de Treytel à Bevaix.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité (35 voix).**

8. Demande de crédit de Fr. 213'000.- relative au remplacement du revêtement des routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier et St-Aubin-Sauges

M. A. Béguin explique que, en 2019, l'état complet de toutes les routes de la commune a été fait. Les travaux consistent, pour certaines routes, à du traitement de fissures, à reboucher les ornières et les nids de poule et pour certaines, en trop mauvais état, de fraiser et de poser un nouveau revêtement. Il démontre au rétroprojecteur les différents tronçons concernés par cette demande de crédit.

M. A. Peco (les Verts) constate qu'il est prévu de remplacer le revêtement du haut de la gare de Bevaix, sur une longueur de 130 mètres. Il se pose la question, la partie basse ayant été faite l'an dernier, avec une demande de crédit additionnel assez conséquente, est-ce que l'on risque de se retrouver dans la même situation ? Est-ce que le haut n'aurait pas aussi besoin de travaux sur les canalisations ?

M. A. Béguin répond qu'à cet endroit il n'est pas question de remplacer les canalisations, il s'agit juste de refaire le revêtement.

M. A. Peco se satisfait de cette réponse, en espérant qu'il ne faudra pas ouvrir à nouveau la route, comme on peut le constater parfois. Il fait confiance aux techniciens.

Mme C. Muster, au nom de la commission technique, remercie le Conseil communal d'avoir présenté le dossier avec un microplan, comme souhaité lors de leur séance, afin que les membres du Conseil général soient bien informés du montant de la demande et de la quantité de travaux à exécuter. La COTEC a accepté ce projet à l'unanimité.

M. F. Nussbaum, pour le Groupement de LGB, annonce qu'il acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme A. Hessler-Wyser dit que le groupe Socialiste acceptera la demande de crédit proposée.

Mme S. Noirat informe que le groupe des Verts acceptera cette demande de crédit.

M. J. Fehlbaum, au nom du groupe PLR, remercie le chef du dicastère pour le rapport. Il rend cependant le Conseil communal attentif à la proximité géographique entre certains travaux prévus dans ce rapport et ceux qui ne manqueront pas d'accompagner les travaux du CAD en lien avec le rapport à venir, au point 11 de l'ordre du jour. Le groupe PLR acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté relatif au remplacement du revêtement des routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin-Sauges.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité (35 voix).**

9. Demande de crédit de Fr. 110'000.- pour la réfection du toit du collège de Vaumarcus

M. T. Egger explique qu'en 2019 déjà il y a eu des interventions sur la toiture, qui actuellement ne coule pas mais est à refaire. Le but, à travers ces travaux, est de l'isoler. L'isolation prévue mesurait 14 cm, il s'avère qu'il y en a déjà une entre les combles et la salle de classe, ce qui amènera finalement à poser une isolation de 7 cm. Vu que cette toiture sera rénoverée, le but est d'y intégrer des panneaux solaires (24m²). La petite tuile est proposée, uniquement pour l'esthétique. Il n'y a cependant pas d'obligation à poser cette tuile. Si certains estimeront que des panneaux solaires ne sont pas esthétiques, il précise qu'ils ne seront pas posés sur les tuiles mais intégrés à la toiture. Les voisins ont aussi des panneaux solaires sur leurs bâtiments.

M. A. Glardon constate que la somme de Fr. 1'400.- est en plus-value pour la tuile Bardonnex. Est-ce par rapport à la grande tuile ? Cela semble une différence peu élevée.

M. T. Egger répond que oui, effectivement. La différence s'explique par le fait qu'il y a plus de tuiles au m², et que cela demande plus de travail, et la petite tuile est également plus chère à l'achat.

M. J. Fehlbaum dit qu'en séance de groupe, le PLR s'est posé la question de savoir si le remplacement par des tuiles photovoltaïques ne serait pas plus judicieux en terme d'esthétique, même si elles ne sont pas aussi efficaces que des panneaux solaires traditionnels. Il n'est pas évident non plus que les besoins en électricité de ce bâtiment soient très élevés. On sait que l'énergie électrique produite aujourd'hui et remise sur le réseau n'est pas forcément lucrative.

M. T. Egger répond que la tuile photovoltaïque en est à ses balbutiements. Dans une future rénovation, ce sera peut-être envisageable, mais pour l'instant, bien qu'ayant réfléchi à cette éventualité, le Conseil communal a décidé d'y renoncer.

Mme C. Muster dit que la commission technique a accepté le projet tel que présenté lors de sa séance. Elle émet toutefois quelques remarques quant à la demande d'un seul devis.

M. T. Egger a omis de préciser que le but de la demande de crédit, laquelle aurait dû être déposée au mois d'avril, est de procéder à ces travaux durant cet été. Ils vont durer une bonne partie des vacances. Ils seraient sinon repoussés à l'année prochaine. Les acteurs locaux de la construction ont besoin spécialement cette année de travailler, et la commune doit montrer la voie à suivre en investissant dans le bâtiment.

M. O. Bovey dit que le parti Socialiste remercie M. Egger pour son rapport très détaillé. Ce collège mérite que l'on refasse le toit. Il rappelle que la petite commune de Vaumarcus, qui comptait à l'époque 175 habitants, a entièrement refait son collège. Le parti Socialiste acceptera à l'unanimité cette demande de crédit et il demande aux autres groupes d'en faire de même.

M. A. Glardon informe que le Groupement de LGB remercie le Conseil communal d'entretenir les bâtiments de la commune et qu'il acceptera cette demande de crédit.

M. J. Fehlbaum dit que le groupe PLR avait d'abord envisagé d'en refuser l'entrée en matière car, selon les informations reçues de ses membres de Vaumarcus, le bienfondé de l'isolation de la toiture et l'importance qui lui était donnée étaient remis en question. Les explications de l'exécutif lui semblent suffisantes et il remercie le chef du dicastère pour ces éclaircissements. La nécessité d'effectuer ces travaux durant les vacances d'été a convaincu la grande majorité du PLR et les réponses obtenues à ses questions sont satisfaisantes. Le groupe PLR acceptera cette demande de crédit.

Mme D. Vantaggio, au nom du groupe des Verts, remercie le Conseil communal pour la précision de son rapport, tant pour les travaux à entreprendre que pour les chiffres détaillés. Le groupe préavise favorablement cette demande de crédit.

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté concernant la réfection du toit du collège de Vaumarcus.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité (35 voix).**

10. Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour la réfection de la toiture et le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à pellets pour le bâtiment de Closel 10, à Bevaix

M. T. Egger montre au rétroprojecteur le plan du domaine du Closel, acheté en 2013 par la commune de Bevaix et le commente. Il rappelle qu'en janvier 2020, le législatif a accepté une demande de crédit de Fr. 32'000.- pour aménager durant cet été un parcours didactique en lien avec les abeilles sur ce site. Le but est de faire vivre ce lieu, de manière éphémère car, à travers le PAL, on peut imaginer à futur que cela devienne une zone à faible densité, une zone constructible, ou non. Pour rappel, une somme de Fr. 550'000.- avait été prévue au budget. Ce qui est proposé ce soir pour Fr. 190'000.- est dans un premier temps de refaire la toiture du bâtiment et de l'isoler. L'autre partie du crédit est de remplacer la chaudière, actuellement alimentée au mazout, trop ancienne et qui doit être désaffectée selon un courrier du SENE. Bien que l'idée présentée au début à la commission technique était de remplacer du mazout par du mazout, il a été constaté une demande pour du renouvelable, ce qu'il salue particulièrement. La proposition faite ce soir d'installer une chaudière à pellets coûte plus cher, mais il est important de souligner que cette petite maison de maître pose des contraintes au niveau de la livraison, car il y a une distance de 50 mètres jusqu'au local de stockage. La livraison des pellets est la plus aisée. Dans le cas d'un choix de plaquettes, le rendement est moins important que celui des pellets. La surface de stockage serait multipliée par deux, voire par trois. Amener des plaquettes jusqu'au site serait très compliqué, car elles ne peuvent pas être pulsées comme les pellets dans un tuyau sous pression sur cette distance. Le crédit demandé ce soir de Fr. 190'000.- concerne la variante à pellets ; par contre, le Conseil général peut, à travers un amendement, opter pour du fossile.

M. G. Porret demande si la possibilité d'une pompe à chaleur air-eau a été étudiée, le coût étant de moitié environ.

M. T. Egger dit que le but était d'opter plutôt pour du bois. Le collège de Vaumarcus ayant un chauffage à pellets, on aurait profité de livrer les deux bâtiments en même temps. Une pompe à chaleur consomme de l'électricité et est plutôt destinée à des bâtiments bien isolés, de type Minergie. On ne peut pas installer de panneaux solaires, la bâtisse étant protégée. Comme c'est un ancien bâtiment, il y aura une consommation énergétique importante et les pellets sont privilégiés par rapport à l'électricité.

M. G. Porret est satisfait de la réponse.

Mme C. Muster, pour la commission technique : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 4 mars 2020, le Conseil communal en charge du dossier nous a présenté le projet avec le remplacement de la chaudière actuelle par un chauffage à mazout, interpellant les membres de la commission. La COTEC a donc demandé que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre en place un chauffage fonctionnant à l'énergie renouvelable. La COTEC a donné un préavis favorable au projet présenté lors de la séance de la commission. Elle n'a donc pas débattu de la nouvelle demande. Toutefois, elle l'acceptera et remercie le Conseil communal pour le travail effectué en faveur de l'énergie renouvelable. »

M. B. Schumacher, pour le groupe PLR : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est un rapport avec une demande de crédit qui a nourri de vives discussions au sein de notre groupe. Le serpent de mer du Closel continue. Tout d'abord, il faut poser le cadre. N'en

déplaise à ceux qui souhaitent que ce bâtiment soit rasé, que la parcelle soit construite, ceci en lien avec la révision du PAL, où l'on peut lire notamment « *les communes veillent à une utilisation mesurée du sol, notamment en orientant le développement de l'urbanisme vers l'intérieur du milieu bâti, en maintenant une qualité de l'habitat appropriée. Et ceux qui souhaitent maintenir des surfaces de verdure au cœur et en bordure de la zone à bâtir lorsqu'elles sont caractéristiques du lieu et qu'elles contribuent de manière significative à la qualité urbaine.* » Nous retrouverons ces deux phrases au point 12 de notre ordre du jour lorsque nous parlerons des zones réservées. Le cadre est clair, la révision du PAL prendra encore quelques années et ce bâtiment classé est là et y restera. Notre groupe peut se satisfaire du projet d'affectation provisoire proposé par les travaux en cours et le montant de Fr. 32'000.- budgété pour l'aménagement d'un espace nature n'est pas excessif. Toutefois, il faut pouvoir maintenir ce bâtiment hors gel en hiver en le tempérant uniquement en saison froide. Aujourd'hui, le toit fuit et la chaudière n'est plus aux normes. Alors notre groupe acceptera les travaux de toiture sans discuter, mais pour la chaudière nous sommes en total désaccord avec la proposition faite dans le rapport. Dans le premier rapport présenté à la commission technique figurait une variante au mazout, largement moins coûteuse. La commission a à juste titre demandé une variante à l'énergie renouvelable, et comme ce bâtiment est classé un peu plus que le collège de Vaumarcus, et que les panneaux solaires ne sont pas autorisés, notre exécutif nous propose donc, sans passer par la commission technique, une variante aux pellets Fr. 35'000.- plus chère que le mazout. Alors qu'on sait que la commune produit des plaquettes à quelques centaines de mètres de là. On entend maintenant que ce ne serait pas une solution jouable. Nous sommes aussi soucieux de l'écologie, et faire venir des pellets par camion depuis Fribourg alors que nous produisons des plaquettes dans notre commune nous paraît une aberration. Je ne sais pas maintenant comment va se décider le groupe PLR, vu qu'il avait fait le choix de refuser les pellets et d'accepter les plaquettes, mais si ce n'est pas la solution, une grande partie du groupe va se tourner vers le mazout. Une solution finalement la moins chère et peut-être provisoire, ceci jusqu'au raccordement de ce bâtiment à la centrale de chauffage du futur quartier qui verra le jour sur cette parcelle, ou pas. Alors je demanderai que, à l'issue nous puissions suspendre quelques minutes la séance afin de se mettre d'accord sur la variante que le groupe retiendra. Je vous remercie. »

M. T. Egger dit qu'une réflexion avait été menée par l'ancienne commune de Bevaix, au sujet de la fabrication éventuelle de pellets par la commune. Finalement, c'était resté lettre morte. Dernièrement, avec l'opportunité d'installer une chaudière à pellets, l'idée a été réactivée de se doter éventuellement d'une machine qui fabriquerait nos propres pellets, pour ensuite les proposer également à la population. Il ne peut pas garantir l'achat de cette machine, mais on sait que c'est possible. Il comprend bien qu'on a du bois, pourquoi ne pas l'utiliser ; il y est aussi sensible. Il rappelle qu'il s'agit de pellets suisses. La question de l'achat et de la rentabilité d'une telle machine reste ouverte.

M. J. Bergamin dit que le Groupement de LGB s'est posé les mêmes questions que le groupe PLR et le groupe des Verts. Il comprend les inconvénients d'une pompe à chaleur. Le Groupement refusera l'option du mazout, mais souscrit à celle des pellets qui paraît la solution si le choix des plaquettes n'est pas possible.

M. A. Allisson : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a étudié avec attention ce projet de réfection de la toiture et du chauffage de la maison du Closel. La COTEC a d'ailleurs préavisé favorablement cette réfection, en souhaitant la mise en place d'un chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables comme le sont les chauffages à pellets ou à copeaux.

Cette option écologique a bien sûr un coût supplémentaire mais notre groupe souhaite que l'énergie utilisée soit renouvelable.

Par ailleurs, la mise aux normes de ce bâtiment devient assez urgente afin qu'il puisse être utilisé en faveur d'activités muséales et artisanales comme le propose le Conseil communal, ce qui représenterait également une plus-value pour notre population.

À notre avis, le Musée de la Béroche mérite d'avoir des locaux adaptés pour illustrer le riche passé de la grande commune. N'oublions pas que le patrimoine est un atout majeur pour s'ancrer dans un territoire. Les écoles pourraient également bénéficier de cet outil qui peut

être développé au niveau didactique. Une synergie avec l'Ecomusée de la pêche et des poissons est également souhaitable.

Pour conclure, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal et le service technique pour l'excellent travail produit et acceptera ce crédit à l'unanimité ».

M. A. Peco, au nom du groupe des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport présenté par le Conseil communal. Nous le remercions pour sa précision et le détail des travaux à entreprendre.

Le choix d'une solution durable et écologique nous ravit. Ayant pour but d'être ouvert à la population, le site du Closel se doit d'être une carte de visite de la commune et honorer le slogan « Grandeur Nature ». Grâce à son aménagement, ce site permettra de montrer le chemin que souhaite prendre la commune pour favoriser la meilleure qualité de vie possible sur son territoire.

Afin de pouvoir continuer à développer notre commune de façon durable, le groupe des Verts souhaite préavis favorablement cette demande de crédit. Merci de votre attention.

M. B. Schumacher demande une suspension de séance de quelques minutes, accordée par la présidente.

Reprise de la séance.

M. B. Schumacher demande, puisque l'on compte plusieurs spécialistes en bâtiment au sein du groupe PLR, que la solution du chauffage soit réétudiée et retourne en commission. Le groupe accepte la rénovation du toit. Le crédit ne serait alors plus que de Fr. 130'000.-.

Il souhaite amender l'article 2, et demande qu'une réévaluation du choix de chauffage soit faite en commission, soit pompe à chaleur, soit une variante plaquettes qui visiblement pour certains est aussi envisageable. Le mazout ne sera pas une solution retenue.

M. T. Egger dit que le Conseil communal prend note, et précise que le toit pourra être rénové rapidement ; mais si des activités ont lieu sur le site, il faudra attendre la validation de la décision pour le chauffage. Ces travaux ne pourraient pas débuter avant mi-octobre puisque cette décision serait reportée au 14 septembre. Il trouve dommage qu'une partie des travaux soit réalisée et pas l'autre.

M. A. Glardon demande, si l'étude pour des plaquettes a déjà été faite, quelle est la solution ? Est-ce que le PLR va venir avec des brouettes pour remplir la citerne à plaquettes ?

M. T. Egger explique qu'il s'est approché de M. Jeanmonod, malheureusement absent ce soir, qui a de l'expérience dans ce domaine. Ce dernier a textuellement dit qu'il ne faut pas choisir les plaquettes au vu de la configuration du site. Notamment pour les coûts qu'engendrerait le local de stockage, qui devrait être plus grand, mais également la chaudière en elle-même. Encore faut-il pouvoir y accéder, ce qui reste un problème.

Mme A. Hessler-Wyser fait remarquer qu'il y a passablement d'ingénieurs au sein du Conseil général. Elle est surprise que la solution d'une pompe à chaleur air-eau mérite de passer en commission, puisque l'on sait que ce système de chauffage ne convient pas aux anciens bâtiments.

- **Soumis au vote, l'amendement du groupe PLR concernant l'article 2 de l'arrêté est refusé par 19 non contre 14 oui.**

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté concernant une demande de crédit de Fr. 190'000.- pour la réfection de la toiture et le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à pellets pour le bâtiment Closel 10, à Bevaix.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 25 oui, 1 non et 8 abstentions.**

11. Demande de crédit de Fr. 110'000.- pour le raccordement du CAD de Gorgier au réseau de chauffage à distance BéroCAD

M. T. Egger présente au rétroprojecteur le plan du centre du village de Gorgier avec, en vert, la partie existante BéroCAD et en rouge la partie qui se prolonge et qui va jusqu'au centre de la localité et qui raccorde des bâtiments potentiellement reliés d'ici quelques années. Au bout de ce tracé, on trouve un bâtiment communal qui accueille le parascolaire, rue de la Cour 1, alimenté au mazout et dont la chaudière a 17 ans. L'idée est, à travers ce crédit, de raccorder ce bâtiment à BéroCAD. Cela signifie démanteler la chaufferie actuelle, la citerne, récupérer au passage un local bienvenu et procéder à l'installation de branchement avec BéroCAD. Le concept présenté dans le rapport est de garder toute l'infrastructure du CAD de Gorgier, mais de venir, à travers les échangeurs, alimenter ce CAD avec BéroCAD. La chaudière bois arrivera à fin de vie en 2025. Le but est l'extension de BéroCAD pour aller en direction de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier. Il donne encore des explications sur les projets à l'horizon 2021, 2023, 2024, avec entre autres les futures constructions du quartier de Roncinier, avec un bouclage qui permettrait moins de perte réseau et d'avoir un circuit qui tourne. La demande de crédit présentée ce soir représente la première étape en vue de l'étape suivante.

M. A. Glardon demande si le tracé est définitif.

M. T. Egger montre quel est le tracé définitif, la société BéroCAD ayant déjà eu des discussions avec les propriétaires ; par contre, pour la suite de l'extension, c'est une projection. À partir de 2021, le tracé est indicatif, notamment au niveau des Plantées.

M. P. Pringalle demande s'il est aussi prévu d'alimenter le centre de la boucle.

M. T. Egger répond par la négative. Le crédit voté par le législatif l'an passé a permis au Conseil communal d'arriver avec cette première extension. Pour la suite, c'est un tracé indicatif. On pourrait étudier la partie Crêt-de-la-Fin, mais cela n'a pas été fait dans un premier temps.

Mme S. Noirat relève que cela n'a pas été étudié, mais est-ce que ce sera étudié par la suite ? À son arrivée en 2000, il était déjà question de faire quelque chose au Crêt-de-la-Fin avec le chauffage à distance.

M. T. Egger dit que l'idée a germé parmi les autorités, le quartier de Roncinier devant être alimenté par un chauffage à distance. C'est ainsi que s'est dessiné petit à petit ce trajet. Pour autant que le législatif le souhaite, l'exécutif pourrait venir avec une demande de crédit pour l'étude d'un tracé, variante 2, qui passerait par le Crêt-de-la-Fin, dont la route vient d'être refaite.

Mme Muster, pour la commission technique, dit que la COTEC, pour la première fois, n'a pas donné de préavis car le dossier était encore en tractations entre la commune et le prestataire quand il lui a été présenté.

M. T. Egger précise que ce dossier a été présenté également aux commissions forestière et TEE.

Mme A. Hessler-Wyser dit que la commission TEE a été informée du projet, mais n'a pas donné de préavis.

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et remercie le chef du dicastère. Quand bien même certains de nos membres contestent à nos autorités communales la légitimité de développer un réseau de chauffage à distance, une large majorité du groupe PLR acceptera cette demande de crédit. Le coût de la mise en conformité de la centrale de chauffe actuelle à l'ordonnance de la protection de l'air à l'horizon 2025, soit plus de Fr. 400'000.-, de même que la perspective

d'alimenter notre future salle de gymnastique, justifie pleinement ce développement. La législation neuchâteloise est appelée à évoluer prochainement avec un encouragement accru aux énergies renouvelables. Le partenariat public-privé qui prévaut au sein de BéroCAD nous semble nettement mieux à même d'en gérer le développement. L'étape proposée ce soir permet d'envisager et d'offrir une solution renouvelable à de nombreux nouveaux usagers potentiels sur le territoire de Gorgier, ce que le réseau actuel, arrivé à saturation, ne pouvait plus offrir. Merci de votre attention. »

M. C. Weibel : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de LGB a pris connaissance du rapport et plus précisément des contraintes techniques liées à l'ordonnance sur la protection de l'air de 2007. Une pesée d'intérêts du raccordement à BéroCAD nous paraît intéressante.

Toutefois, le Groupement de LGB insiste sur le principe que le réseau soit autofinancé en adaptant le tarif de l'énergie.

En conclusion, le Groupement de LGB accepte à l'unanimité la demande de crédit de Fr. 110'000.-. Merci de votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste s'est penché sur la question du raccordement du CAD de Gorgier à BéroCAD. Il comprend qu'en cas de non-raccordement, la chaudière bois du CAD de Gorgier devra être changée avant 2025, impliquant des frais importants pour la commune. La demande de crédit proposée ici concerne essentiellement des raccordements supplémentaires qui sont dans l'intérêt communal, la majorité des frais d'extension étant à la charge de BéroCAD. De plus, l'utilisation du fonds communal de l'énergie permet de réduire les coûts pour notre commune. Comme cela a déjà été dit précédemment, le groupe Socialiste soutient la transition vers des énergies renouvelables et pense que nous avons un devoir d'exemplarité. De plus, il est également sensible à la volonté de la commune d'uniformiser les coûts pour tous les grands-bérochaux qui sont raccordés au chauffage à distance. Il va donc accepter ce projet sans réserve et vous invite à en faire de même.

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport présenté par le Conseil communal. Nous sommes sensibles à l'aspect durable du chauffage à distance et avons bien compris que cette demande de crédit n'est qu'une étape d'un projet qui prévoit des extensions jusqu'en 2025 pour l'instant.

Malgré la question posée par rapport au Crêt-de-la-Fin, le groupe des Verts souhaite préavis favorablement cette demande de crédit. Merci de votre attention. »

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté concernant une demande de crédit de Fr. 110'000.- pour le raccordement du CAD de Gorgier au réseau de chauffage à distance BéroCAD.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 32 oui contre 1 non et 2 abstentions.**

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de modification de zone réservée

M. F. Del Rio rappelle que la zone réservée a été adoptée par le législatif à fin 2018. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire a exigé des cantons qu'ils diminuent leur zone à bâtir, les cantons ont eux-mêmes exigé des communes via des régions de mettre cette diminution en œuvre. Au final ces zones réservées sont là pour permettre de mettre en œuvre le plan d'aménagement communal, dit plan d'aménagement local, en toute sérénité. Il situe l'endroit en question et le montre au moyen du rétroprojecteur. Toutes les personnes impactées par ces zones réservées avaient été contactées par courrier et invitées à discuter de leur cas précis. Après quoi la population a été conviée à une soirée d'information, puis le Conseil général a pu se prononcer. La zone réservée est valable 5 ans, soit jusqu'à fin 2023. C'est le temps qui est accordé à la commune pour réaliser son PAL.

Dans le cadre des quelques oppositions reçues, il a été l'occasion de creuser plus en détails la question de ces zones réservées et quelques sujets de discussion ont été relevés.

La parcelle en question, lieu-dit Petite Perla à Saint-Aubin, est au centre d'un milieu bâti et est équipée au sens de la LAT. De plus, le secteur est bien desservi par les transports publics. Il rappelle cependant les arguments qui ont fait que cette parcelle a été classée en zone réservée. La notion de poumon vert au cœur des localités a du sens, mais dans ce cas-là cela en a peut-être moins que dans d'autres.

Il cite textuellement les éléments qui ont conduit à sortir cette parcelle de la zone à bâtir : « *Ce sont des surfaces de verdure cultivées ou non qui sont maintenues au cœur et en bordure de la zone à bâtir lorsqu'elles sont caractéristiques du lieu et qu'elles contribuent de manière significative à la qualité urbaine* ».

On peut se rendre compte, à l'écran, que l'essentiel du poumon vert se trouve ailleurs. Les arguments habituels pour le maintien dans la zone à bâtir, dans le PDR, sont :

- Orienter le développement vers l'intérieur, donc la densification
- La desserte en transports publics (à moins de 100 mètres dans ce cas)
- Parcelle équipée au sens de la loi sur l'aménagement du territoire, voie d'accès, alimentation en eau et énergie

Ces 1304 m² représentent finalement très peu par rapport aux 9 ha et à la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ce plan d'aménagement communal.

Chaque cas traité est différent, mais aucun ne démontre de manière aussi évidente qu'il y a eu une erreur.

Il est donc apparu urgent d'intervenir sur ce cas. Cette parcelle étant négligeable en terme de surface et la situation étant problématique pour la famille impactée, le Conseil communal propose par conséquent de sortir cette parcelle de la zone réservée.

Comme le Conseil général a validé la zone réservée, il lui appartient aussi de sortir cette parcelle de cette zone. Le SAT a émis un préavis favorable. Le Conseil communal a exigé un engagement ferme de la part des propriétaires de construire sur cette parcelle. Il compte sur le bon sens du Conseil général et espère que ce cas particulier ne mérite pas qu'on exige une application stricte et qu'on bloque cette parcelle pendant encore quatre ans. Il demande de bien vouloir accepter cette proposition.

M. T. Rothen dit que le parti Socialiste ne s'est pas encore vraiment prononcé sur cet objet. Il se demande combien d'oppositions concernent d'autres parcelles. La question qui se pose est comment on en est arrivés là. Si cette erreur est aussi évidente, pourquoi a-t-elle passé toutes les étapes ? On aurait pu penser que le propriétaire n'avait aucune volonté de bâtir cette parcelle à court ou moyen terme, ce qui semble ne pas être le cas. Il est aussi noté dans le rapport une situation particulière pour le propriétaire. Sans entrer dans le détail, peut-on savoir quel est le projet que l'on pourrait voir un jour sortir de terre ? Sans urgence, on ne doit peut-être pas se prononcer.

M. F. Del Rio répond qu'il n'y a pas eu de manifestation évidente de la volonté de construire, mais c'est le cas aussi ailleurs. Il comprend que, lors des discussions qui ont eu lieu dans le cadre du PDR des cinq anciennes communes de la Béroche, cette parcelle répondait à ce critère-là, soit l'absence de volonté évidente de construire. Il a été vérifié que des croquis ont été réalisés, mais sans véritable volonté de bâtir. Quant au projet qui a été mis à l'enquête, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Les trois grands principes cités précédemment étant satisfaits, le projet est tout à fait acceptable et il n'est pas utile de faire le procès de qui que ce soit.

M. T. Rothen demande si d'autres parcelles sont concernées par des procédures ?

M. F. Del Rio répond qu'il y en a quelques autres, mais les propriétaires de la Petite Perla n'ont pas d'avocat. Cela permet de s'imaginer que la situation en question n'est pas forcément celle de tous les autres, qui eux ont pris des avocats. D'ailleurs, les relations sont extrêmement bonnes. Pour certaines parcelles, une partie seulement est en zone réservée ; ce que les gens n'ont pas forcément compris, c'est qu'ils pourront continuer à en jouir et, en contrepartie, ils auront une augmentation des droits à bâtir sur la parcelle qui reste constructible. Ces oppositions ont été l'occasion de clarifier toutes ces situations.

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié ce rapport et en remercie le chef du dicastère. Nous partageons l'avis que ce modeste retrait à la zone réservée n'aura aucune conséquence fâcheuse pour notre aménagement communal, bien au contraire. La surface d'environ un dixième de pour mille de la zone réservée mentionnée par le conseiller communal nous paraît suffisamment faible pour ne rien mettre en péril. Notre groupe approuvera donc ce rapport à l'unanimité. Merci de votre attention. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de LGB a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la modification de la zone réservée sur la parcelle 2957. Le Groupement de LGB est d'avis qu'il s'agit d'une appréciation incorrecte certainement liée au respect des quotas imposés par le Canton. Le Groupement de LGB approuve pleinement les modifications proposées par le Conseil communal. On doit identifier cette parcelle en dent creuse. Merci de votre attention. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport relatif à une demande de modification de la zone réservée de la parcelle n° 2957 du cadastre de Saint-Aubin et préavise favorablement cette demande. »

Mme M. Tenot Nicati pense que le groupe Socialiste s'est déjà positionné par rapport à ce dossier, vu les questions de M. Rothen.

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté relatif à une demande de modification de la zone réservée.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 34 oui et 1 abstention.**

13. Motion du groupe Socialiste en faveur de projets nature au sein de La Grande Béroche

M. A. Allisson : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, par cette motion, le groupe Socialiste propose de mettre en œuvre une partie de l'identité communale avec son label « Grandeur Nature ».

En effet, nous souhaitons que notre commune mette en place différents projets en faveur de la nature de manière régulière, selon un rythme annuel. D'autres communes agissent de la sorte et le résultat est très encourageant.

La Grande Béroche était connue loin à la ronde par ses cerisiers et actuellement la plupart des vergers ont disparu au profit des constructions. Une commune peut agir afin de faire replanter sur son territoire des allées de fruitiers. Rétropomme et SOS vergers sont d'ailleurs en tractation actuellement avec la commune pour favoriser la remise en valeur de ces arbres. La pose de nichoirs à hirondelles est également une action favorisant la biodiversité au niveau des oiseaux.

Les milieux associatifs de la commune peuvent également être sollicités pour appuyer des projets ou y participer activement. La plantation d'arbres lors de naissances serait également une façon d'ancrer les habitants à leur région. Pour rappel, la petite forêt sise à Entre-Roches entre Montalchez et Saint-Aubin a été plantée par les élèves du Centre scolaire des Cerisiers en 1974 pour marquer l'inauguration du collège

Une ligne budgétaire est nécessaire pour réaliser de petits projets sur le long terme. Il appartiendra au Conseil communal et à la COFI de statuer sur ce point.

Pour agrémenter mon propos, je vous lis deux citations, dont celle d'Albert Monod, le grand naturaliste français (1902 – 2000) que j'apprécie beaucoup : « Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire » et une autre du célèbre Albert Einstein : « S'il fallait un jour que les forêts disparaissent, l'homme n'aurait plus que son arbre généalogique pour pleurer ».

Pour conclure, notre groupe vous invite à soutenir cette motion qui s'inscrit dans le développement durable et qui représentera une petite avancée en faveur de la biodiversité et de la préservation de la nature. Je vous remercie de votre attention. »

M. B. Schumacher, pour le groupe PLR : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, voici une motion qui a séduit le groupe PLR. Le label Grandeur Nature nous convient parfaitement. Mettre sur pied des opérations en faveur de la biodiversité est une très bonne chose, nous y souscrivons pleinement. Le seul point sur lequel nous sommes en désaccord, c'est d'ajouter une ligne budgétaire dédiée à ces opérations, qui plus est aucun montant n'est articulé sur cette motion. Nous souhaitons vivement que les opérations prévues soient présentées au législatif avec une demande de crédit comme pour les investissements. Simplement mettre une ligne budgétaire et ensuite réfléchir comment la dépenser ne nous convient pas du tout. Nous accepterons à l'unanimité cette motion sans l'amender et nous faisons appel au bon sens de notre exécutif pour répondre favorablement à la motion proposée, en tenant compte de notre remarque.

M. A. Peco, pour le groupe des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a été agréablement surpris de lire la motion proposée par le groupe Socialiste.

Nous sommes persuadés que notre commune a une carte importante à jouer sur la qualité de l'environnement et du paysage. C'est d'ailleurs un des aspects qui attire les touristes dans notre commune. D'après nous, allier la population à des réalisations communales en faveur de la biodiversité apportera des bénéfices autant sur le plan écologique que social.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts apportera son soutien à la motion. Merci de votre attention. »

M. F. Nussbaum, pour le Groupement de LGB : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupement de LGB a pris connaissance de la motion du groupe Socialiste. Nous sommes d'avis que ces propositions sont bienvenues et méritent d'être analysées en pesée d'intérêts. Le Groupement de LGB est favorable à la motion et remercie les initiates et initiateurs pour leur proposition. Merci de votre écoute. »

- **Soumise au vote, la motion du groupe Socialiste en faveur de projets nature au sein de La Grande Béroche est acceptée par 33 oui contre 2 abstentions.**

14. Motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds communal de l'énergie

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a d'abord hésité à retirer cette motion, dans la mesure où les services de l'Etat ont contesté la légitimité vis-à-vis de la LFinEc, soit la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes. Par contre, la nouvelle mouture de la LCEN, la loi cantonale sur l'énergie, qui sera prochainement soumise au vote du Grand Conseil, prévoit des dispositions qui, semble-t-il, l'autoriseraient. Par conséquent, nous maintenons cette motion. Il nous apparaît nécessaire de pouvoir disposer de ressources financières plus importantes que les actuels prélèvements sur le courant électrique pour développer une véritable politique énergétique communale. Les montants prélevés au titre de la LAE, loi sur l'approvisionnement en électricité, nous paraissent effectivement insuffisants pour cela. Rien que les crédits votés ce soir consomment une année d'équivalent de prélèvement selon la LAE. Une motion étant une demande d'étude, le Conseil communal aura tout le loisir de fournir une réponse d'ici à la fin de la législature, celle-ci ayant été prolongée. Et il peut compter pour cela sur l'appui de la députation au Grand Conseil de La Grande Béroche. Merci de votre attention. »

M. T. Rothen dit qu'effectivement le groupe Socialiste s'était attendu au retrait de cette motion, qui d'un certain côté lui plaisait bien car ce fonds de l'énergie peut être utile et doit être utilisé à terme par notre commune pour développer des choses intéressantes. Si la loi ne nous le permet pas aujourd'hui, elle nous le permettra peut-être demain. Si finalement après les débats du Grand Conseil la loi ne le permet pas, la motion sera rapidement renvoyée par le Conseil communal. Par contre, les ouvertures possibles méritent d'être étudiées.

M. F. Nussbaum dit que le Groupement de LGB s'attendait également à ce que la motion soit retirée. Il laisse donc la liberté de vote.

- **Soumise au vote, la motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds communal de l'énergie est adoptée par 31 oui contre 4 abstentions.**

15. Informations du Conseil communal

M. G. Bertschi : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai souhaité ce soir vous informer de ce qui se passe sur le front du parascolaire pour la rentrée scolaire. Si j'emploie le mot « front », c'est tout à fait à dessein, car on a reçu ces derniers temps quelques obus sous forme de lettres, de téléphones plus ou moins amicaux de parents pas du tout contents. Il faut dire que nous sommes dans une situation difficile. Nous, commune, sommes dans une situation difficile car on ne peut pas offrir tout ce que l'on voudrait offrir. Et les parents sont dans une situation difficile car, pour certains, lorsqu'ils se voient refuser l'entrée de leur enfant au parascolaire, cela pourrait signifier un arrêt de travail professionnel. Le constat est relativement simple ce soir : le nombre de demandes d'accueil est fortement plus important que la capacité d'accueil de nos diverses structures. La demande dépasse les normes légales qui nous sont imposées. Comme vous allez peut-être entendre parler de ce problème autour de vous, je vous présente quelques chiffres intéressants » :

Des tableaux sont présentés au rétroprojecteur, montrant la capacité d'accueil qui a été autorisée par l'OSAE et les demandes qui ne sont pas satisfaites. Il explique les trois périodes concernées, matin, midi et après-midi. Il manque de la place dans chaque structure.

« Si on totalise le tout, cela représente 335 demi-journées que l'on a réussi à satisfaire. Mais il y en a 138 que l'on n'a pas pu satisfaire. Il y a 3 jours critiques, soit le lundi, mardi et jeudi. Quelles sont nos obligations légales : pour rappel, il faut prendre les effectifs scolaires de la 1^{ère} à la 8^{ème} Harmos, et en calculer le 20%. C'est ce 20% que la commune est obligée d'offrir à la population au minimum. Si on n'offre pas ce pourcentage, l'Etat pourrait intervenir. Vous voyez que si l'on regarde le nombre de places exigées et le nombre de places actuelles sans compter la période de midi, on est en léger déficit sur le total de La Grande Béroche. Il nous manquerait 8 places. Ce n'est pas énorme mais cela le devient suivant le site. »

Il donne encore quelques chiffres qui, se balançant, montrent que la commune est actuellement pile dans les 20%.

Il constate qu'il faudra faire des choix très difficiles, lesquels génèrent des réclamations et parfois des interventions à la limite de la politesse.

La directive n° 13 du département de la formation et de la jeunesse donne 3 priorités à accorder :

1. Enfants de famille monoparentale ou enfants dont les deux parents travaillent.
Cette seule condition remplit déjà le 95% des places d'accueil dans les différentes structures.
2. Enfants dont la fratrie fréquente déjà la structure d'accueil extra-familiale.
3. Enfants pour lesquels l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel de la santé.

Il explique encore que ces règles sont appliquées à la lettre mais que malgré tout on ne peut pas satisfaire tout le monde. On ne peut pas appliquer d'autres critères, c'est impossible.

La situation est extrêmement difficile pour la rentrée scolaire. Il sait déjà qu'un groupe de parents s'est créé, qui vont certainement écrire au Conseil général, et qu'ils ont alerté la presse. D'ici quelques jours, des articles vont probablement paraître dans les journaux à ce sujet, dénonçant cette situation.

Il désire en parler ce soir, car nous nous trouvons – et il se trouve – devant un dilemme. À cette situation-là, il y a deux solutions.

La première consistera à dire qu'on augmente notre capacité d'accueil. Si l'on fait cela, ce sera difficile pour le mois d'août (trouver des locaux, engager du personnel...). Ce n'est pas impossible, mais dans ce cas il faudrait revenir devant le prochain Conseil général avec une demande de crédit, des chiffres et un rapport, etc.

La deuxième solution est de constater où l'on en est et de voir si on peut faire mieux en 2021. Mais il faut s'attendre à de fortes réactions des parents. Aucune décision n'est à prendre ce soir, mais il est intéressé par des commentaires.

M. T. Rothen demande si une analyse est faite de l'horaire de travail des parents.

M. G. Bertschi répond que la directrice engagée a effectué un énorme travail, demandant aux parents de fournir une attestation signée par l'employeur, non seulement pour les jours où ils travaillent, mais aussi à quels horaires. C'était un travail de fourmi.

M. G. Pierrehumbert demande quel est le coût par place d'accueil ?

M. G. Bertschi ne peut pas le calculer ce soir, mais le fera volontiers pour une prochaine séance. Lorsqu'on crée une place, un tiers environ est pris en charge par la contribution des parents, un tiers par la commune sous forme de subvention, et un tiers par l'Etat (OSAE).

M. G. Porret est étonné que le Conseil communal soit surpris par ces chiffres. Ce n'est pas nouveau, il a dû lui-même attendre trois ans pour que son enfant soit accepté dans une structure d'accueil. Beaucoup d'améliorations ont été réalisées, des places ont été créées, mais il est surpris que ce problème soit présenté comme une bombe alors que cette situation est connue depuis plusieurs années.

M. G. Bertschi répond qu'il n'est pas étonné qu'il y ait une liste d'attente. Par contre, il est très surpris, cette année, de l'ampleur des demandes. Il n'y a jamais eu autant de refus. *

Mme A. Hessler-Wyser demande ce qui limite, hormis les finances, la création de places d'accueil parascolaire ?

M. G. Bertschi répond : presque rien, juste l'accord de l'OSAE, puisqu'il subventionne à hauteur d'un tiers environ. Ce sont ensuite des contingences techniques et financières. Quant à l'ancien hôpital, il faudrait procéder à des transformations très importantes, et pour combien de temps ? À savoir aussi, une dizaine d'enfants allaient manger à midi au home de la Perlaz. Depuis la pandémie, la Perlaz a fermé ses portes, ils ne peuvent plus y aller. Il a donc fallu s'organiser en urgence pour rapatrier les enfants, qui ont dû être installés dans le hall du collège de Saint-Aubin. Maintenant que l'école reprend, les enseignants sont mécontents.

Il ne veut pas poser la question ce soir, mais la pose quand même : est-ce que la commune est disposée à mettre encore plus de moyens pour pouvoir élargir et augmenter l'accueil parascolaire ?

M. O. Perrin demande si ce problème est une généralité pour toutes les autres communes. Et dans ce cas, serait-il possible d'obtenir un taux plus important que 20% ?

M. G. Bertschi n'a pas de renseignements sur les autres communes. Cependant, dans les grandes lignes, il y a beaucoup moins de problèmes, il y a plus de places d'accueil.

La loi sur l'accueil de l'enfance est en révision et en consultation. Il est prévu que le minimum légal passe de 20 à 30%. Il sera peut-être possible d'ici deux ans d'augmenter la capacité de toutes les structures d'accueil.

Mme C. Muster fait remarquer qu'il faudra pouvoir accueillir les enfants issus des nouvelles constructions et nouveaux quartiers qui voient le jour à La Grande Béroche. On n'aura pas le choix vis-à-vis des personnes qui veulent venir s'installer dans la commune.

M. G. Bertschi a entendu des personnes dire qu'elles ne viendraient pas habiter à La Grande Béroche s'il n'y a pas de places dans les structures d'accueil pour leurs enfants.

M. A. Allisson demande, au vu de la situation, s'il y a une volonté du Conseil communal actuel d'aller de l'avant dans ce dossier.

M. G. Bertschi dit que volonté il y a, mais le problème actuellement est le temps. Pour la rentrée d'août, il sera peut-être possible de trouver des solutions provisoires. Mais cela signifie des postes en plus, car une personne ne peut pas être présente sur plusieurs structures en même temps.

M. J. Fehlbaum relève qu'un scénario n'a pas encore été envisagé. Des structures privées existent à La Grande Béroche. A-t-on pensé, pour du court terme, à faire appel à la mise sur pied de structures privées avec des locaux adéquats qui pourraient répondre à la demande ?

M. G. Bertschi dit qu'il existe des crèches privées, mais pas de structures d'accueil privées. Des locaux pourraient éventuellement être disponibles dans les crèches, mais le problème de la Belle Aventure par exemple est qu'elle est située loin du collège et cela ferait traverser tout le village aux enfants, à moins que la commune organise un transport scolaire.

M. T. Egger informe le législatif que, à travers les mesures prises en lien avec le COVID-19, notamment dans les collèges et les structures parascolaires, des frais importants doivent être identifiés par le service des finances. Au niveau des produits de désinfection, cela revient à Fr. 400.- à Fr. 450.- par semaine et par site, soit Saint-Aubin (s'équipe pour les petits villages), Gorgier et Bevaix. On n'est pas à l'abri, en fin d'année, de constater que des sommes importantes ont dû être dépensées, les exigences dictées par l'OFSP pouvant durer encore quelques semaines, voire plus.

M. G. Bertschi rappelle à celles et ceux qui font partie du comité régional du Cercle scolaire le vote très important sur la réfection des façades du collège. Il compte sur la présence de tous les représentants de La Grande Béroche à la séance du 25 juin prochain. Il s'agit d'un montant de près de 10 millions.

16. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Tenot Nicati annonce qu'une question est parvenue au bureau du Conseil général et la lit :

« **Auteur B. Schumacher**, du groupe PLR : Salle de sport de Gorgier. La nouvelle salle de sport de Gorgier est toujours très attendue.

Le crédit pour l'obtention d'une sanction définitive avait été accepté par le législatif de Gorgier le 31 mai 2016.

Sachant que le permis de construire pour cette salle de sport a été délivré le 19 mars 2020 et 4 ans après la validation de ce projet, quasiment jour pour jour,

- Peut-on connaître le planning prévu pour la réalisation de cette nouvelle infrastructure sportive ?

Je vous remercie pour votre réponse. »

M. F. Del Rio reconnaît que quatre ans, c'est long. Pour rendre justice à la complexité du dossier, il fait un rapide récapitulatif : en 2016, un crédit a été voté pour obtenir une sanction définitive au bout du processus. La sanction préalable a été mise à l'enquête le 3 février 2017, la mise à l'enquête a duré du 10 mars au 10 avril 2017, la commission d'urbanisme a été sollicitée dans l'intervalle le 16 mars 2017. Le 28 novembre 2017 a eu lieu une séance de conciliation avec les opposants. Le service de l'énergie et de l'environnement a donné raison aux opposants sur la question du bruit, exigeant qu'une notice soit produite, le 22 octobre 2018. Le droit d'être entendu a été prononcé par le Canton le 26 octobre 2018, la levée des oppositions et la sanction préalable ont été obtenues le 27 mars 2019, la sanction définitive le 18 mars 2020.

À cette date, le dossier a été remis complètement à M. T. Egger.

M. T. Egger confirme qu'il a repris ce dossier dès mi-mars, ce qui coïncide avec le début de la pandémie. Le rapport qui avait été validé par la commune de Gorgier estimait les coûts à hauteur de Fr. 4'930'000.-. Sur cette base, le Conseil communal s'est approché de l'architecte pour en connaître les détails. Il fallait savoir de quel marché public il s'agissait. La rédaction du cahier des charges est effectuée en vue de l'invitation de certains architectes et, sur cette base, la phase d'exécution pourra débuter. Il faut suivre certaines procédures, qui prennent du temps. La demande de crédit devrait être présentée en septembre dans le meilleur des cas. Le premier coup de pioche est prévu au début de l'année prochaine. Les plans d'exécution, dont la polyvalence de la salle, seront soumis au législatif et devront être validés par les commissions.

M. T. Rothen explique que des jeunes s'étaient assis sous l'abri derrière la salle et faisaient du bruit. Il est sorti pour leur demander de trouver un autre lieu. Ces jeunes se sont excusés et sont immédiatement partis. Il tient à le relever et les remercier.

La parole n'étant plus demandée, **Mme M. Tenot Nicati** lève la séance à 21h36.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,
Michèle Tenot Nicati

Le secrétaire,
Olivier Bovey

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020